



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) – Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
du vendredi 10 juillet 2015 à l'ISAE.**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Université Toulouse I Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, Université Toulouse II Jean Jaurès, excusé
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Jean Jaurès, excusée
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
François DEMANGEOT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse
Olivier LESBRE, ISAE

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle, excusé
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry, procuration à Gilbert de TERSSAC

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Luc MOUDENC, Toulouse Métropole, procuration à François CHOLLET
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social, Environnemental Régional MP
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie MP

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

François BONVALLET, CREDIGE
Brigitte PRADIN, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA
Clément VARENNE, COMUE

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail, excusé
Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Bruno SIRE

Membres du CA avec voix consultative :

Josiane NOVELLA, responsable administrative et financière
Bruno SIMON, agent comptable, représenté par Fabienne STEPHAN

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM, représentée par Christelle GUEGAN
Emmanuelle DELMOTTE, ENFA
Christophe GIRAUD, CNRS
Dominique LE QUEAU, ONERA
Michèle MARIN, INRA
Alain CHATILLON, représenté par Hervé OSSARD
Agnès PAILLARD, représentée par Gérard LADIER
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Hubert DIEZ
Michel PETIT, IRD
Monique REYRE, ENSA, représentée par Sylvie PAILLARD
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Frédéric THIVET

Autres participants :

Colomba DUSSART, Affaires générales et pilotage
Christelle FARENC, Département Formation & Vie Etudiante
Sabine FOULON, Rectorat de Toulouse
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques
Monique MARTINEZ, collègue doctoral, représentée par Hélène ROUX-DE BALMANN
Catherine ROUSSY, service des bibliothèques
Yves SEGUI, chargé de mission Valorisation

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 avril 2015
- Point 2 – Informations de la Présidente
- Point 3 – Organisation de l'Université Fédérale (règlement intérieur)
- Point 4 – Nominations
- Point 5 – IDEX :
 - équipements scientifiques
 - formation tout au long de la vie
 - FSIE
 - Toulouse Ingénierie
- Point 6 – Comité d'éthique pour les recherches non interventionnelles
- Point 7 – Opération Campus ; cité internationale des chercheurs – Chimie Matériaux Procédés
- Point 8 – Questions administratives et financières
 - Règlement financier ANR pour l'IDEX et programmation financière
 - Critères d'analyse des recettes fléchées dans le cadre de la GBCP
 - BR2 – 2015
 - Autorisation d'un BR exceptionnel suite à nouvelles recettes et dépenses

Levée de prescription et sortie d'inventaire
Conventions
Attribution des prix 2015 du concours développement durable
Mise en place des chaires d'excellence
IDEX : aide à la mobilité internationale des docteurs
Tarifs : Chine, Toulbox
Maison pour la science et bourses ASTEP

Point 9 – Questions diverses

Convoqué dans les locaux du CREPS, après un mot de bienvenue et de présentation de son directeur Eric JOURNAUX, le conseil d'administration de la COMUE - Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées débute à 9h30 sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 avril 2015

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 10 avril 2015 est adopté** par les membres du CA présents ou représentés.

Point 2 – Informations de la Présidente

Le rapport d'autoévaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a été remis courant juin au haut conseil. Celui-ci procèdera à une visite sur site la première semaine d'octobre, convoquant au besoin différents membres du CA.

Le projet stratégique préalable au contrat quinquennal de site, qui évoque notamment la question des moyens humains, devrait être signé par le ministère en juin 2016. Le dernier trimestre 2015 pourra être consacré au rapport d'évaluation de l'IDEX, en lien avec le contrat quinquennal.

L'évaluation de la période probatoire de l'IDEX se fera au bout de deux ans et demi et non plus quatre. L'impact réel sur la production scientifique ne sera pas évaluable mais d'autres critères seront observés : labellisation par les jurys, engagements de l'Etat, degré de réalisation effective. Ce dernier critère nous est favorable. Il faudra justifier le choix de la fédération, plutôt que de la fusion, non adaptée à notre site complexe. Des visites sur site auront lieu en février 2016, suivi d'un grand oral début avril. Notre objectif est un taux de reconduction maximum.

Le déménagement des services de la COMUE et de la MRV de la rue des Lois aux allées Jules Guèdes est prévu pour août. Le guichet étudiant (regroupant nos services aux étudiants, ceux du CROUS et ceux de la Préfecture) entrera en service à la rentrée.

Point 3 – Règlement intérieur

Le décret de création de la COMUE est paru en juin. Nous allons pouvoir voter formellement notre règlement intérieur. Celui-ci pourra évoluer en CA au gré des besoins. La partie fédérale représente 90 % du texte présenté. Absent dans la loi, le statut de partenaire non-associé a nécessité plusieurs précisions et adaptations. Un projet de convention d'association a été mis au point à cet égard. Le prochain CA validera les choix opérés par les différentes institutions concernées.

Bruno SIRE indique que le CA d'UT1 lui a donné mandat à l'unanimité pour statuer sur le règlement intérieur. Le sujet ne soulève pas de difficulté a priori. Christophe CHASSOT informe qu'il en est de même pour l'INSA. Olivier SIMONIN a le mandat de l'INP, Brigitte PRADIN celui de Champollion. Bertrand MONTHUBERT de même pour UPS. Selon lui, la question des partenaires doit par ailleurs être précisée, avec le ministère et les organismes concernés. Ceux-là devraient pouvoir être associés au CA de la COMUE. Marie-France BARTHET remarque que ce travail a jusqu'à octobre pour être mené.

Michèle MARIN précise qu'une convention de partenariat peut permettre d'acter sur le fond le niveau d'engagement d'un partenaire.

Le CT de la COMUE a relevé un oubli d'annexes dans le règlement intérieur page 21. Chacun des membres du CA de la COMUE s'est vu remettre l'ensemble des documents : le RI et ses quatre annexes. Gilles BOUCHER précise que certaines évolutions adviendront à chaque nouvelle convention d'association dans la composition du conseil académique. La situation devrait se stabiliser en mars.

Quelques erreurs de plume et dénomination sont par ailleurs signalées et rectifiées par les membres du CA. Les statuts d'invité permanent, partenaire et associé doivent permettre aux synergies mises en place sur le site de perdurer. D'une façon générale, le RI doit être suffisamment souple pour permettre de nouvelles associations.

Brigitte PRADIN demande que le calendrier soit précisé sur cette question des associations, dans l'objectif d'un droit de vote en CA au printemps. Marie-France BARTHET espère que d'octobre à mars, les décrets ministériels utiles seront publiés. Elle propose que le Rectorat instruisse cette question. Celui-ci s'engage à y répondre dès le 15 juillet.

Afin que le RI tienne à toutes les éventualités, le cas de convention entre la COMUE et un établissement tiers impliqué (mais non associé renforcé) nécessite d'être précisé. A cet effet, une suspension de séance est décidée. A son issue, Olivier SIMONIN fait lecture du passage modifié en ce sens.

Ces modifications prises, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Alain COSTES, et plusieurs membres invités avec lui, saluent ce vote qui illustre bien la capacité de la COMUE à résoudre avec écoute et efficacité ce type de difficultés.

Point 4 – Nominations

Il s'agit de la prolongation jusqu'en décembre 2016 des nominations des directeurs de département actuels volontaires (relations internationales et FVE) afin de laisser au futur CA tout le temps de la réflexion.

Après la procédure habituelle, Ophélie CARRERAS, enseignant chercheur et maître de conférence en psychologie cognitive à UT2, est nommée directrice du SIUP. Elle sera notamment chargée de la mise en place du projet FORMES.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Point 5 – IDEX

Pierre AIMAR présente les travaux du comité de prospective équipements formé dans le cadre de l'IDEX. Le budget est de 5,1 M€ pour l'ensemble de la période probatoire. 26 projets ont été sélectionnés, qui illustrent une belle diversité scientifique et des besoins en

instrumentations de pointe. Les critères majeurs : un effet levier de l'IDEX, la soutenabilité scientifique, les caractères stratégique et structurant pour le site, et en mineur, en cas d'arbitrage, le développement de technologies de pointe.

21 projet ont été retenus pour 3,7M€ de financement IDEX (pour un cout total de plus de 10M€).

Marie-France BARTHET se félicite de l'effet structurant de l'IDEX sur le site et salue le travail administratif lié. François CHOLLET et Nadia PELLEFIGUE saluent la qualité du travail mené par ce comité. Cette dernière ajoute que le Conseil Régional a réservé en juin 2015, 71 M€ au titre des équipements et programmes immobiliers.

Bertrand MONTHUBERT propose qu'un document mentionne la pluralité des établissements bénéficiaires des équipements concernés, au-delà des établissements porteurs.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Christelle FARENC donne le résultat du jury du programme formation tout au long de la vie de l'IDEX. Le numérique a été ajouté aux thématiques initiales. 13 projets ont été déposés pour coût total de 512 m€. 5 projets ont été retenus pour une enveloppe de 244 m€. Une réorientation de projet a été par ailleurs décidée afin que celui-ci tienne les délais impartis.

Gilbert de TERSSAC demande si des projets UT1 ou UT2 étaient en lice. La réponse est négative. Bruno SIRE s'abstiendra, les SHS étaient exclues de fait des appels d'offre de l'IDEX, tandis que les initiatives de celles-ci sur le site sont nombreuses. Les deux appellent à ce qu'une veille permette d'intégrer à l'IDEX le meilleur de toutes les actions du site. Olivier SIMONIN pense qu'il s'agit peut-être moins d'une question de méthode que d'information ou de mobilisation. Bertrand MONTHUBERT souligne le travail et les améliorations déjà menés. Toute amélioration reste la bienvenue, dès lors qu'elle est tirée d'un bilan précis. Marie-France BARTHET note que les chiffres tous secteurs confondus donnent une perception plus équilibrée. Un bilan global sera présenté, qui pourra donner lieu au besoin à de nouvelles procédures.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité moins deux abstentions

Dans le cadre du FSIE, 8 projets ont été proposés et 7 acceptés suite à l'étude des dossiers et l'audition des candidats. Le refus est justifié par la volonté de ne pas soutenir une manifestation interne d'une association dédiée à un seul établissement du site.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

En l'absence d'Alain SCHMITT retenu à Paris, Olivier SIMONIN présente les projets déposés au titre de Toulouse Ingénierie et décisions du jury (voir aussi annexes à l'ordre du jour).

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Point 6 – Comité d'éthique pour les recherches non interventionnelles

Pierre AIMAR présente le projet de comité d'éthique pour les recherches non interventionnelles (CERNI) suite à la demande de nombreuses revues internationales et agences de financement en matière de protocole de recherche mettant en jeu des personnes. Celui-ci doit être doté d'une accréditation d'IRB (*international review board*). Un tel organe à l'échelle de notre site était inexistant. Ses avis permettront d'accélérer les délais de consultation. Composés de 5 membres nommés par le conseil académique, ce CERNI disposera d'un bureau et de commissions. Il donnera des avis et recommandations en amont

du projet. Il est précisé que les étudiants non responsables scientifiques ne pourront saisir eux-mêmes le CERNI. Seuls les responsables du projet et de l'établissement pourront saisir le CERNI. Sur le fond, le CERNI s'appuiera sur les dispositions législatives existantes.

Bertrand MONTHUBERT salue cette initiative. Il s'interroge sur le mode de nomination par le conseil académique. Gilles BOUCHER propose que ce soit les collègues restreints les plus représentatifs au sein du conseil académique qui aient cette responsabilité. Cette proposition est retenue.

Le CERNI se réunira sur saisine (à titre de comparaison, celui de Strasbourg traite une vingtaine de dossiers par an) sans s'imposer de périodicité.

Pierre AIMAR précise qu'il s'agit d'un projet issu de la base, et conçu pour répondre à un besoin concret, besoin réglementaire et soutien scientifique. Beaucoup de chercheurs veulent connaître le risque de recours, la portée des validations nécessaires.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Point 7 – Opération Campus

Christophe SONNENDRUCKER fait l'état de l'avancement de la cité internationale des chercheurs. Le site de la rue de 36 ponts (10000m² pour une dizaine de bâtiments) fait partie du quartier des sciences. L'UPS possède une des trois parcelles du site, l'Etat les deux autres. Il est noté que les terrains ne sont pas cédés mais mis à disposition.

Le projet doit être économiquement autonome et répondre aux besoins d'hébergement des chercheurs visiteurs pour un minimum de 250 lits. Une analyse des besoins et coûts, ainsi qu'une analyse juridique (en cours), plus une analyse de faisabilité technique, permettront d'élaborer plusieurs scénarios afin de finaliser le programme et de lancer un appel d'offre. Le risque économique sera porté exclusivement par le partenaire privé. L'exploitation et la maintenance des lieux seront également à sa charge.

Outre les logements, le site comprendra un club de chercheurs, un espace muséal à vocation patrimoniale, un espace de travail et différents services à la personne, de même qu'une offre de stationnement. Le coût total des travaux est évalué à 37 M€HT. La COMUE sollicite une participation publique de 4,2 M€ dont 600 m€ par la Région, 600 m€ par le Département, 500 m€ par la Métropole et 2,5 M€ par la COMUE via les crédits Opération Campus. Le planning prévisionnel donne un engagement des travaux en 2017 pour une réception en 2019. Un parvis donnant sur la rue Sainte Catherine fera le lien avec l'espace public.

Bertrand MONTHUBERT précise que le site pose un problème de sécurité important lié à l'occupation illégale du site. La responsabilité de ce projet collectif doit être partagée, le coût d'un gardiennage aussi. La démolition doit intervenir au plus tôt. Le comité de pilotage est sensibilisé. Marie-France BARTHET attend la validation du dossier par le ministère pour débloquer les fonds de l'opération campus à cette fin. Bertrand MONTHUBERT pose la question de la possibilité d'une prise en charge rétroactive par la COMUE à compter d'un vote en CA. Marie-France BARTHET ne s'y oppose pas, sous réserve du contrôle de légalité par le rectorat.

Ce dossier est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Gilbert de TERSSAC s'en remet en confiance aux gestionnaires du projet mais déclare ne pas être en situation d'information suffisante pour exprimer un avis, d'où son abstention. Marie-France BARTHET pense qu'une information plus ample et mieux suivie des gros dossiers de la COMUE, en effet nécessaire, nécessitera à l'avenir une réunion plus fréquente de son CA.

François DARBAS présente l'état d'avancement du projet Chimie Matériaux Procédés, programme comprenant un nouveau bâtiment, une démolition et une extension. C'est une vaste opération de 13150 m² de SHON (plus grosse opération de Toulouse Campus). 358 utilisateurs sont concernés (salles techniques, salle de conférence, laboratoires, bureaux). Les charges seront partagées entre UPS et UFTMP aux deux-tiers / un tiers. L'opération engage 27 M€ de travaux pour un cout total (comprenant les équipements, mobiliers et déménagements) de près de 50 M€. 3,5 M€ proviennent des intérêts intercalaires de l'ANR, 4,8 des revenus des dotations, le solde faisant l'objet d'un emprunt auprès de la BEI et de la CDC. Les travaux pourraient démarrer en 2017 pour une installation courant 2020. Bertrand MONTHUBERT souligne que cette opération permet aussi une mise à niveau de nombreux locaux.

Ce projet est voté à l'unanimité.

Point 8 – Questions administratives et financières

- Le règlement financier ANR pour l'IDEX et la programmation financière maintiennent la nécessité pour tous les acteurs de se conformer aux conditions nationales de règlement pour une prise en charge effective (question des délais impartis). Josiane NOVELLA rappelle et précise le détail de ces contraintes, figurant également dans les conventions. Le règlement ANR est communiqué aux membres.

- Afin d'affiner les critères d'analyse des recettes fléchées dans le cadre de la GBCP, un seuil de 1000 euros est proposé, en deçà duquel les recettes ne seront pas fléchées et alimenteront le fond de roulement.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

- Le BR2-2015 actualise les dernières données comptables, présentées aux membres par diapositives, et qui ne révèle aucun incident ou gros imprévu.

LE BR2 est adopté à l'unanimité.

- En prévision d'éventuels nouveaux ajustements (en cas de nouvelles recettes et dépenses) et pour plus de réactivité, une autorisation d'un BR exceptionnel est demandée au CA.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

- Une levée de prescription (permission de payer au-delà des délais initiaux) est demandée au CA pour permettre l'apurement des dettes de la COMUE. Une réforme des règles comptables de sortie d'inventaire est proposée pour alléger les procédures d'agrément.

Ces deux dispositions sont adoptées à l'unanimité.

- Différentes conventions usuelles sont communiquées pour information au CA.

- L'attribution des prix 2015 du concours développement durable à TBS (recyclerie) et UPS (néocampus) est présentée au CA. 19 projets étaient en lice, attestant d'une bonne mobilisation du site.

Ces prix sont validés à l'unanimité.

- La mise en place des chaires d'excellence nécessite potentiellement une éventuelle prise en charge complémentaire par la COMUE d'une partie des frais des enseignants chercheurs invités sous forme de contrat de vacation (information).

- L'aide à la mobilité internationale des docteurs de l'UFTMP dans le cadre de l'IDEX est reconduit. L'aide concerne le transport et l'hébergement. Des cofinancements sont possibles. En 2014, 57 projets de mobilité ont été financés et 13 écoles doctorales représentées pour une enveloppe de 100 m€. Pour 2015, 120 m€ bénéficieront à 75 lauréats provenant de 14 écoles doctorales via un appel à candidatures mené selon les procédures requises. L'affectation budgétaire correspondante est soumise au CA.

Ce financement est acté à l'unanimité.

- La COMUE propose de reconduire (à 140 €) le tarif du service de la COMUE à destination des étudiants en provenance de Chine, dans le cadre du partenariat de l'UFTMP avec une université chinoise).

Ce tarif est reconduit à l'unanimité.

- Le service Toulbox s'étend à Tarbes et Albi. De nouveaux tarifs sont nécessaires. Des évolutions sont à venir dans le contour des packs.

Ces tarifs sont validés à l'unanimité.

- Délivrées par l'UFTMP via la maison de la science, les bourses ASTEP (accompagnement scientifique et technologique à l'école primaire) permettent une gratification des étudiants du site participants. La liste des bénéficiaires actualisée est soumise au CA.

Cette liste est agréée à l'unanimité.

Point 9 – Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Toulouse le 10 juillet 2015

La Présidente



Marie-France BARTHET